



"Employeurs et employés savent qu'ils sont dans le même bateau"

par Philippe Zoni

■ Quel regard le patronat porte-t-il à Monaco sur le climat du dialogue social en cette période de crise sanitaire ?

PHILIPPE ORTELU* : "Les chefs d'entreprises ont traversé une crise majeure, avec une chute du PIB de près de 10%. Le Bulletin de l'Économie du 4ème trimestre 2020 publié par l'IMSEE a confirmé que les indicateurs économiques sont en recul, certaines activités (tourisme, congrès, événementiel, hôtellerie, restauration...) souffrent plus que d'autres. Des milliers d'emplois, pour l'instant maintenus pour partie grâce au dispositif de CTRR, sont en jeu. Au vu des dernières évolutions, bon nombre d'experts considèrent qu'il faudra 3 ans pour que l'activité touristique redémarre. Cela explique que des plans sociaux ont été lancés dans l'hôtellerie, à la SBM et au Fairmont, pour permettre à ces entreprises d'adapter leur taille à la forte baisse de l'activité et pouvoir in fine surmonter cette crise. Le très faible nombre de licenciements contraints et la large majorité de départs volontaires montre que le dialogue social fonctionne bien dans ces entreprises. Plus globalement, au vu des remontées du terrain que j'ai, certains chefs d'entreprises ont constaté une amélioration des rapports avec leurs salariés. D'autres évoquent même une simplification du dialogue social dans l'entreprise, la période difficile que nous traversons ayant permis de mieux faire prendre conscience du rôle structurant de l'entreprise dans leurs quotidiens."

■ Avez-vous noté la prise en compte des difficultés des entreprises par les syndicats et avez-vous de votre côté pris en compte l'angoisse des salariés ?

PO : "Toute crise est anxiogène, et de par son ampleur, celle-ci l'est particulièrement pour tous, et cela est renforcé par le fait que la majorité des entreprises monégasques sont des TPE dans lesquelles les dirigeants sont souvent impliqués personnellement et financièrement. À ce niveau, employeurs et employés savent qu'ils sont dans le même bateau, que la survie de l'entreprise leur est vitale. Plus que jamais les chefs d'entreprises sont en première ligne. Le dossier de notre journal Monaco Business News d'avril est d'ailleurs consacré au rôle de l'entreprise et du chef d'entreprise. Il montre que même si les attentes vis-à-vis de l'entreprise sont toujours plus nombreuses, ainsi que les rôles qui lui sont assignés, sa vocation fondamentale est économique : nier cette évidence revient à mettre en péril sa survie, et avec elle les emplois qu'elle génère. Salariés ou entrepreneurs, l'entreprise est une composante essentielle de nos vies, qu'il est nécessaire de protéger, c'est-à-dire notamment de ne pas entraver pour lui permettre de jouer pleinement son rôle. Face à la crise actuelle, il n'y a pas de place pour les querelles idéologiques stériles. Le Gouvernement et le Conseil National l'ont d'ailleurs bien compris en agissant de concert afin de sauvegarder le modèle social libéral qui a permis la réussite du pays."

■ L'aide de l'État reste-t-elle indispensable, est-elle suffisante, et jusqu'à quand doit-elle durer ?

PO : "Monaco a toujours su s'adapter à l'environnement extérieur, mais ne nous voilons pas la face : s'il est indispensable de protéger les emplois afin de minimiser autant que possible les licenciements, ceux-ci sont inévitables dans une crise qui dure, et nous le constatons déjà dans des secteurs comme l'hôtellerie. De même, s'il est nécessaire de soutenir les entreprises, toutes ne pourront pas être sauvées, notamment celles qui étaient déjà en difficulté auparavant. L'économie est soutenue artificiellement par l'État, mais il arrive toujours un moment où la perlesse doit être retirée. Aussi dure soit-elle, c'est une réalité à accepter si nous voulons sauver celles qui sont notre cœur de métier et auront la force de rebondir après la crise. La crise actuelle montre la réalité de la Théorie de l'Évolution, héritée de Darwin : seules les entreprises qui auront su évoluer et s'adapter à leur nouvel environnement survivront, jusqu'à la prochaine mutation."

■ Craignez-vous toujours au bout du bout de nombreux licenciements inévitables liés à des faillites d'entreprises ?

PO : "Même si elle est différente dans ses causes, la crise actuelle est comparable à la crise financière de 2008 dans son impact et ses conséquences. L'économie monégasque avait alors mis 3 ans pour rebondir. J'ai confiance en la capacité des chefs d'entreprises à faire face à cette crise, à condition qu'on les laisse travailler, sans entraver leur liberté d'entreprise par de nouvelles contraintes législatives et réglementaires. Mais ce sera long, car en Europe, contrairement à d'autres pays du monde, la campagne vaccinale, facteur clé de la relance économique, a pris du retard. Dans l'intervalle, comme je l'ai déjà dit, des licenciements liés à des faillites d'entreprises seront à déplorer. Il vaut cependant mieux faire le deuil d'un emploi pour que le salarié licencié retrouve du travail dans un autre secteur qui recrute, plutôt que de le laisser en CTRR à temps plein pendant plus d'un an sans contact avec l'entreprise, avec les risques psychosociaux associés."

■ Comment vous préparez-vous à la relance qui viendra bien un jour : êtes-vous prêt pour optimiser le rebond monégasque ?

PO : "Si le Gouvernement a globalement bien géré la situation, à l'exception de la loi n° 1488 qui s'est accompagnée de certaines restrictions de liberté pour les entreprises que la FEDEM avait dénoncées, il faut maintenant libérer les énergies pour faciliter la relance économique, nécessaire au maintien de notre modèle social avancé. Cela ne sera possible que si les entreprises conservent la liberté de s'adapter aux nouvelles conditions du marché. Monaco étant connecté au monde, si l'économie internationale repart vite, et la vaccination de masse sera aussi déterminante, notre pays pourra rebondir rapidement. Le plan de relance mis en place par le Gouvernement Prindler va dans ce sens. La modification de la loi afin qu'elle permette une annulation du temps de travail, c'est-à-dire ne plus calculer à la semaine mais sur l'année le nombre d'heures travaillées, aidera aussi les entreprises à être plus agiles en leur permettant d'adapter leur capital humain aux besoins et aux résultats, sans avoir besoin de licencier."

* Président de la Fédération des Entreprises Monégasques (FEDEM)

